CHAMPIONNAT DE FRANCE 2^{èME} DIVISION



CHAMPIONNAT DE FRANCE 2^{ème} DIVISION

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MODERNE

SOMMAIRE

Programme du Rallye Programme des réunions du Collège des Commissaires Sportifs Palmarès de la « Ronde de la Giraglia »

Art.	1P	Organisation
Art. 2	2P	Assurances
Art. 3	3P	Concurrents et pilotes
Art.	4P	Voitures et équipements
Art. !	5P	Identification des voitures et Publicité
Art. 6	6P	Sites et Infrastructures
Art.	7P	Déroulement du Rallye
Art. 8	8P	Pénalités, Réclamation, Appels
Art. 9	9P	Classements
Art. 10)P	Prix et Coupes

Annexes « Itinéraire » :

- Carte et Itinéraire 1ère étape, 2ème étape et 3ème étape

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME DU RALLYE

Parution du règlement	Dès l'obtention du VISA FFSA
Ouverture des engagements	Dès l'obtention du VISA FFSA
Clôture des engagements	Lundi 01 avril 2024
Parution du Road-Book	Vendredi 6 Avril 2024
Dates et heures des reconnaissances officielles	Samedi 6 et Dimanche 7 Avril 2024 Mercredi 10 et Jeudi 11 Avril 2024 8h00 à 12h00 – 14h00 à 18h00
Liste des engagés et attribution des numéros	Jeudi 4 Avril 2024
Vérifications des documents Mairie Annexe sur la Place du Marché à Bastia	Vendredi 12 Avril 2024 9h30 à 16h00
Vérifications des voitures	Vendredi 12 Avril 2024
Face à la Mairie Annexe sur la Place du Marché à Bastia	9h45 à 16h30
Mise en place du Parc de départ Place Saint-Nicolas à Bastia	Vendredi 12 Avril 2024 à 9h30
Publication de la liste des autorisés à prendre le départ Ordre et heures de départ 1 ^{ère} étape	Vendredi 12 Avril 2024 à 19h00
Départ de la 1 ^{ère} étape	Vendredi 12 Avril 2023 à 20h30
Arrivée de la 1 ^{ère} étape Place Saint-Nicolas à Bastia	Vendredi 12 Avril 2024 à 21h33
Publication des résultats partiels et provisoires de la 1ère étape	Vendredi 12 Avril 2024 à 23h30
Ordre et heures de la 2ème étape	Samedi 13 Avril 2024 à 00h30
Départ de la 2 ^{ème} étape	Samedi 13 Avril 2024 à 08h30
Arrivée de la 2 ^{ème} étape Place Saint-Nicolas à Bastia	Samedi 13 Avril 2024 à 17h02
Publication des résultats partiels et provisoires de la 2ème étape	Samedi 13 Avril 2024 à 19h00
Ordre et heures de la 3 ^{ème} étape	Samedi 13Avril 2024à 20h00
Départ de la 3 ^{ème} étape	Dimanche 14Avril 2024 à 7h00
Arrivée de la 3 ^{ème} étape	Dimanche 14 Avril 2024 à 14h22
Place Saint-Nicolas à Bastia	
Publication des résultats provisoires	30 minutes après l'entrée en Parc fermé du dernier concurrent
Remise des prix	Dimanche 14 Avril 2024 sur le podium
Place Saint-Nicolas à Bastia	d'arrivée

PROGRAMME DES REUNIONS DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

PC COURSE MAIRIE DE BASTIA

1^{ère} REUNION

VENDREDI 12 AVRIL 2024 18H30

2^{ème} **REUNION**

VENDREDI 12 AVRIL 2024 23H30

3^{ème} REUNION

SAMEDI 13 AVRIL 2024 17H00

4ème REUNION

DIMANCHE 14 AVRIL 2024 14H30

PALMARES de 1970 à 2022

ANNEE	PILOTE	COPILOTE
1970	Jean-Pierre MANZAGOL	Jean-François FILIPPI
1971	Eugène PAOLI	Mimi GIUSTI
1972	Bernard DARNICHE	Alain MAHE
1973	Jean-Pierre MANZAGOL	Jean-François FILIPPI
1974	Jean-Claude ANDRUET	BICHE
1975	Jacques HENRY	M. GELIN
1976	Bernard DARNICHE	Alain MAHE
1977	Guy FREQUELIN	Jacques DELAVAL
1978	Jean-Claude ANDRUET	BICHE
1979	Bernard BEGUIN	LENNE
1980	Claude BALESI	Jean-Paul CIRINDINI
1981	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1982	Daniel ROGNONI	SALVARELLI
1983	Camille BARTOLI	POLETTI
1984	Bruno BOUSCARY	P. GUERIN
1985	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1987	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1988	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1989	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1990	Jean-Pierre MANZAGOL	Jean-Louis ANGELINI
1991	Jean-Pierre MANZAGOL	Christine BERNARDINI
1992	Marc VALLICIONI	Christophe HOCHET
1993	Marc VALLICIONI	Christophe HOCHET
1994	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1995	Marc MASSAROTTO	Martine POETTOZ
1996	Francis MARIANI	Christophe GILOT
1997	Francis MARIANI	Gilles THIMONIER
1998	Jean-Pierre MANZAGOL	Dominique SAVIGNONI
1999	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
2000	Francis MARIANI	Dominique SAVIGNONI
2001	Jean-Jacques PADOVANI	Guy VOILLEMIER
2002	Jean-Jacques PADOVANI	Guy VOILLEMIER
2003	Jean-Pierre MANZAGOL	Nathalie ORSUCCI
2004	Jean-Pierre MANZAGOL	Nathalie ORSUCCI
2005	Jean-Marc MANZAGOL	Sabrina DE CASTELLI
2006	Jean-Jacques PADOVANI	Etienne PATRONE
2007	Pascal TROJANI	Olivier VERDURI
2008	Pascal TROJANI	Olivier VERDURI
2009	Pascal TROJANI	Tony AGUZZI
2010	Jean-Jacques PADOVANI	Eric FOURMY
2011	Andreas NIKKELSEN	Ola FLOENE
2012	Pascal TROJANI	Olivier VERDURI
2013	Pascal TROJANI	Jean-Noël VESPERINI
2014	Pascal TROJANI	Olivier VERDURI
2015	Jean-François SUCCI	Olivier VITRANI
2016	François Fréderic NAVARRA	Marc BARRA
2017	Pascal TROJANI	J.N VESPERINI
2018	Pascal TROJANI	J.N VESPERINI
2019	Jean-Mathieu LEANDRI	Fabrice GORDON
2020	Jean-Marc MANZAGOL	Etienne PATRONE
2021	Hugo MICHELI	Mickael CAMILLI
2022	Jean-Marc MANZAGOL	Etienne PATRONE
2023	Hugo MICHELI	Yoan RAFFAELLI

ARTICLE 1P - ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE BASTIAISE Organise les 12, 13 et 14 Avril 2024 avec le concours de

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CORSE ET DU TOUR DE CORSE L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE RESTONICA L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE TERRE DE CORSE L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CORSICA

La participation de la

COLLECTIVITE DE CORSE
VILLE DE BASTIA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
COMMUNE DE ROGLIANO
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CORSE
LES COMMUNES TRAVERSEES DU CAP CORSE

LA 54ème RALLYE NATIONAL « RONDE DE LA GIRAGLIA »

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le 31/01/2024 sous le n° 03/N/2024 et par la FFSA sous le permis d'organiser n° 156 en date du 20/02/2024.

Le 54^{ème} Rallye National « RONDE DE LA GIRAGLIA » est organisé conformément à la réglementation générale des rallyes et est ouvert aux licenciés titulaires d'une licence en cours de validité.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

FESAV
FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

PERMIS D'ORGANISATION

N°: 156 - 2024

DATE: 20 février 2024

ASA BASTIAISE – BP 32 – 20288 BASTIA - Tél : 04 95 31 19 41 Internet : www.asa-bastiaise.com - E-mail : asabastiaise@outlook.fr

- 6 -

COMITE D'ORGANISATION:

Président : Lucien MARSICANO

Vices Présidents : Nicolas D'ULIVO

Secrétaire Général : Stéphanie ORLANDI

Trésorier Général : Laurent GOIA

Membres:

Anthony GANDOLFI Christophe OLIVIERI
Pierrette MASSEI Jean-Claude PRECIGOUT
Antoine ANGELINI Jean-Luc SECONDI

Stéphane ABBATI

Christian CANADA Fabrice ESQUIROL Thibaud PACCINI Jean-Marie MURATI Pierre GUINTINI Frédéric POLIDORI

ADRESSE DE L'ORGANISATION ET DU SECRETARIAT DU RALLYE :

ASA BASTIAISE

B.P. 32 Téléphone : 04.95.31.19.41
20288 BASTIA Cedex E-mail : asabastiaise@outlook.fr
Site Internet : www.asa-bastiaise.com

PERMANENCE DU RALLYE: Mairie de BASTIA pendant le meeting

ORGANISATEUR TECHNIQUE: Daniel BALDASSARI N°5820

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE:

Du Lundi 8 Avril 2024 au Jeudi 11 Avril 2024, au siège de l'ASA BASTIAISE.

Du Vendredi 12 Avril 2024 au Dimanche 14 Avril 2024 au **PC COURSE – HOTEL DE VILLE DE BASTIA.**

Tableau d'informations au Parc de Regroupement - Place St-Nicolas BASTIA et MACINAGGIO.

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA	Patrick PERRIN	nº 6678		
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Fabien ZYCH	n° 4626		
Membres du Collèges des Commissaires Sportifs	Jean Marc ROGER	n° 3257		
	Alain ROSSI	n° 7529		
Directeur de Course Moderne	Patrick BOUTEILLER	n° 128253		
Directeur de Course VHC/VHRS	Antoine CASANOVA	n° 4042		
Directeurs de Course Adjoint	Sylvie ZYCH	n° 3416		
Adjoints à la Direction de Course	Nicole BONNET	n° 7422		
	David BERETTI	n° 20543		
Directeur de Course « Nouveau Départ »	Christian LECA	n° 8051		
Directeur de Course Adjoint	Sylvie ZYCH	n° 3416		
Responsable des vérifications et de la publicité				
Directeur de Course Adjoint	Cathy BAILE	n° 174066		
Responsable du véhicule tricolore				
Commissaires chargés des Relations avec les	Stéphanie CACCAVELLI	n° 6471		
concurrents	Pierrette RUBINI	n° 27884		
Médecin Chef	Dominique SIMEONI	n° 232050		
Juge de Faits	Vincent FATTACCIO	nº 8025		
Délégués à la Direction de Course aux Epreuves	Christian CANADA	n° 7252		
Spéciales	Jacqueline EHLINGER	n° 183132		
	Noël BASTIANAGGI	n° 2221		
Commissaire technique	OLIVIEIRI Christophe	n° 169602		
Responsable VHC/VHRS				
Commissaire technique	OLIVIEIRI Christophe	n° 169602		
Responsable Modernes				
Responsable « Nouveau Départ »				
Commissaires techniques	Henri PINET	n° 11855		
	Valérie ROUSTAND	n° 12848		
	Marco-Matteo OLIVIERI	n° 312328		
	TURPIN Dominique	n° 119028		
	MAIANO Marc	n° 37395		
Commissaire technique stagiaire	GALEAZZI Michel	n° 249597		
Chronométreurs	Fabrice GUICHARD	n° 226552		
	Thibault PACCINI	n° 305653		
Secrétaire du Meeting	Laurent GOIA	n° 132498		
Secrétaire du Collège	Magali GRENAT	nº 146462		
Responsable des Classements	David GUIBLAIN - Brennus Informatique			
Responsable des Parcs	Antoine ANGELINI	n° 5080		

Responsable du Matériel	Thibault PACCINI	n° 305653
Responsable de la Remise des Prix	Lucien MARSICANO	n°218493

1.2P. ELIGIBILITE

Le 54ème Rallye « RONDE DE LA GIRAGLIA » compte pour :

Championnat de France 2^{ème} division
La Coupe de France des Rallyes - Coefficient 4
Le Championnat de la Ligue Corse du sport Automobile des Rallyes
Le Challenge « ASAB » pour les licenciés de l'ASA Bastiaise

1.3P. VERIFICATIONS

À préciser : Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications des documents qui auront lieu le Vendredi 12 Avril 2024 de 9h30 à 16h00 à la MAIRIE ANNEXE - PLACE DU MARCHE À BASTIA.

Les vérifications des voitures auront lieu le Vendredi 12 Avril 2024 de 9h45 à 16h30 sur la **PLACE DU MARCHE À BASTIA.**

Après les vérifications des voitures, les concurrents rentreront en parc fermé jusqu'au moment du départ de la course.

- **1.3.1P.** Tout équipage participant au rallye doit présenter **sa voiture** aux vérifications prévues, conformément au programme du rallye à l'heure qui sera fixée par affichage au siège de l'ASA Bastiaise ainsi que sur son site internet www.asa-bastiaise.com à partir du Lundi 8 Avril 2024. Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes conformes au règlement standard de la FFSA.
- **1.3.2P.** Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.
- **1.3.12P.** Les vérifications finales seront effectuées au garage : Auto-technique Murati Route des Collines 20600 FURIANI.

<u>ARTICLE 2P – ASSURANCES</u>

Conforme au règlement standard FFSA.

En cas de dépannage dans une E.S. ou sur le parcours de liaison, les frais restent à la charge du concurrent.

ARTICLE 3P - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1P. Concurrents admis : conforme au règlement standard de la FFSA.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 54^{ème} Rallye « RONDE DE LA GIRAGLIA » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée et accompagnée des documents demandés, avant le :

LUNDI 1 AVRIL 2024 À MINUIT

- **3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 180 voitures maximum tout confondu (modernes, V H C- V H R S V M R S)
- **3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés ainsi :
 - > 650,00 € avec la publicité des organisateurs ;
 - > 600,00 € pour les équipages 100% licenciés à l'ASA Bastiaise avec la publicité des organisateurs ;
 - > 1300,00 € sans la publicité des organisateurs.
 - + 50,00 € pour la géolocalisation (à régler lors de la distribution du boîtier aux vérifications administratives)
- **3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des documents.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Départ de 1^{ère} étape suivant la liste des ordres de départ.

Le départ de la 2^{ème} étape sera donné dans l'ordre du classement à l'issue de la 1^{ère} étape. Le départ de la 3^{ème} étape sera donné dans l'ordre du classement à l'issue de la 2^{ème} étape Conforme au règlement FFSA.

<u>ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS</u>

4.1P. VOITURES AUTORISEES:

Conforme au règlement standard FFSA.

4.2. PNEUMATIQUES

Conforme au règlement FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance est interdite sur tout le parcours sauf dans les parcs prévus à cet effet.

L'accès aux parcs d'assistance sera réservé aux seuls véhicules porteurs d'un autocollant avec le numéro du concurrent, sur le coin supérieur droit du pare-brise.

Un seul véhicule d'assistance par concurrent sera autorisé.

<u>ARTICLE 5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE</u>

5.2 PUBLICITE OBLIGATOIRE : PUBLICITE ORGANISATEUR (PARE-SOLEIL/PLAQUE IMMATRICULATION AVANT/PANNEAUX DE PORTE (+ NUMEROS)

PUBLICITE OPTIONNELLE:

Conforme au règlement standard FFSA.

5.1 P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au Règlement Standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES 6.1P. DESCRIPTION

Le 54^{ème} Rallye « RONDE DE LA GIRAGLIA » représente un parcours total de 417,58 kilomètres divisé en 3 étapes et 5 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 133,67 kilomètres.

VENDREDI 12 AVRIL 2024 – 1ère étape : BASTIA - BASTIA

ES 1: FANGU-BASTIA - VILLE DI PIETRABUGNO - 4.07 KMS

Total de la 1ére étape : TOTAL KMS : 4,07 KMS

SAMEDI 13 AVRIL 2024 - 2ème étape : BASTIA MACINAGGIO - BASTIA

ES 2/4: COL SAINTE LUCIE – CANARI : 21,03 KMS X 2 = 42,06KMS ES 3/5: PINO - NOTRE DAME DES GRACES : 12,64 KMS X2 = 25,28KMS

Total de la 2^{ème} étape : TOTAL KMS : 67,34 KMS

DIMANCHE 14 AVRIL 2024 - 3ème étape : BASTIA - MACINAGGIO - BASTIA

ES 6/8: MACINAGGIU – ERSA: 11,70KMS X 2 = 23,40KMS

ES 7/9: MORSIGLIA – PONT DE LURI : 19,43 KMS X 2 = 38,86KMS

Total de la 3^{ème} étape : TOTAL KMS : 62,26 KMS TOTAL GENERAL ES : 133,67 KMS

L'itinéraire figure dans l'annexe « ITINERAIRE ».

L'Heure Officielle du Rallye est celle de l'horloge parlante. Aucune contestation n'étant admise sur ce point.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.5P. Les reconnaissances sont limitées de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 :

> Samedi 6 et Dimanche 7 Avril 2024 - Mercredi 10 et Jeudi 11 Avril 2024

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 au maximum (Art.6.2.1.). Des contrôles seront effectués, toute infraction à la réglementation sera sanctionnée.

<u>ARTICLE 7P – DEROULEMENT DU RALLYE</u>

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont les suivants :

Chef de PosteChasuble jaune « Chef de poste »

Commissaire de route Chasuble orange

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme au règlement standard rallyes.

7.5P. EPREUVES SPECIALES

7.5.1P. Le chronométrage sera effectué au 1/10ème de seconde (Art. 7.5.1.)

<u>ARTICLE 8P - PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS</u>

Les pénalisations particulières à l'épreuve sont les infractions constatées en zone Rouge (Feuille N° 21) auront pour conséquence un départ refusé. Le reste de l'épreuve sera conforme à la réglementation FFSA.

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Les résultats de la 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} étape ainsi que l'ordre de départ de la 2^{ème} et 3^{ème} étape seront établis et affichés au panneau « OFFICIEL » au podium situé sur la PLACE SAINT-NICOLAS à BASTIA du Vendredi 12Avril 2024 à 18h00 au Dimanche 16 Avril 2023 à 18h00.

Le classement final provisoire sera affiché le Dimanche 14 Avril 2024 au plus tard 30 minutes après l'entrée en Parc fermé du dernier concurrent.

Il sera établi:

- > 1 classement Général, tous groupes confondus ;
- > 1 classement par Groupe (FRC1, FRC2, FRGT, FRC3, FRally Nat, FRC4, FRC5);
- > 1 classement par Classe;
- > 1 classement Féminin.

ARTICLE 10P - PRIX ET COUPES

Prix en espèces : (les prix ne sont pas cumulables)

1^{er} Scratch : 550,00€ 2^{ème} Scratch : 400,00€ 3^{ème} Scratch : 250,00€

PRIX PAR CLASSE:

De 1 à 4 partants : le 1^{er} : 25% du montant du droit de l'engagement ; De 5 à 11 partants : le 1^{er} : 35% du montant du droit de l'engagement.

COUPES:

- > Une coupe aux trois premiers du classement général.
- > Une coupe pour chaque vainqueur de groupe

14ème RALLYE NATIONAL VHC RONDE DE LA GIRAGLIA 12, 13 et 14 AVRIL 2024

REGLEMENT PARTICULIER VHC

- Une coupe pour chaque vainqueur de classe.
- Une coupe au 1er équipage féminin.
- Une coupe à un commissaire de chaque ASA.

Tous les équipages classés seront récompensés.

LA REMISE DES PRIX SE DEROULERA LE DIMANCHE 16 AVRIL 2023 SUR LE PODIUM - PLACE SAINT-NICOLAS À BASTIA

Le règlement particulier de ce ralle complète les règles spécifique des rallyes VHC FFSA 2024et le règlement de la Coupe de France des rallyes VHC 2024.

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VH

PROGRAMME - HORAIRES

Programme

Voir Règlement Particulier du Rallye Moderne, sauf :

Départ de l'épreuve à Bastia le Samedi 13 Avril 2024, devant les modernes.

Programme des réunions du collège des commissaires sportifs

Voir règlement particulier du Rallye Moderne.

Adresses

Voir règlement particulier du Rallye Moderne.

Article 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Bastiaise en qualité d'organisateur administratif et technique organise, les 12, 13 et 14 Avril 2024 un Rallye de Véhicules Historiques de Compétition dénommé : RALLYE VHC – RONDE DE LA GIRAGLIA.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Corse du Sport Automobile le 31/01/2024 sous le n° 03/N/2024 et par la FFSA sous le permis d'organiser n° 156 en date du 20/02/2024.

Ce rallye sera jumelé à la 54^{ème} RONDE DE LA GIRAGLIA et empruntera le même parcours. Le VHC ne par courra pas l'étape 1 du Vendredi 12 Avril 2024.

Comité d'Organisation

Voir règlement particulier du Rallye Moderne.

1.1P. - OFFICIELS

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Directeur de Course	Antoine CASANOVA	n° 4042
Directeur dédié à la	Nicole BONNET	n° 7422
surveillance des moyennes		
Adjoints à la Direction de	David BERETTI	n° 20543
Course	Sylvie ZYCH	n° 3416
Président du Collège des	Fabien ZYCH	n° 4626
Commissaires Sportifs		
Membres du Collège des	Christian LECA	n° 8051
Commissaires Sportifs	Alain ROSSI	n° 7529
Délégué de l'organisateur	Daniel BALDASSARI	n° 5820
technique		
Commissaire technique	OLIVIEIRI Christophe	n° 169602
Responsable VHC		
Chargés des Relations avec les	Stéphanie CACCAVELLI	n° 6471
Concurrents		

1.2 ELIGIBILITE:

Compte pour la Coupe de France VHC coefficient 2.

1.3. - VERIFICATIONS

À préciser : Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications des documents qui auront lieu le Vendredi 12 Avril 2024 de 9h30 à 16h00 à la MAIRIE ANNEXE - PLACE DU MARCHE À BASTIA.

Les vérifications des voitures auront lieu le Vendredi 12 Avril 2024 de 9h45 à 16h30 sur la **PLACE DU MARCHE À BASTIA.**

Après les vérifications des voitures, les concurrents rentreront en parc fermé jusqu'au moment du départ de la course.

- **1.3.1P.** Tout équipage participant au rallye doit présenter **sa voiture** aux vérifications prévues, conformément au programme du rallye à l'heure qui sera fixée par affichage au siège de l'ASAB ainsi que sur le site internet www.asa-bastiaise.com à partir du Lundi 8 Avril 2024. Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes conformes au règlement standard de la FFSA.
- **1.3.2P.** Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

1.3.12P. Les vérifications finales seront effectuées au garage : Auto-technique Murati – Route des Collines – 20600 FURIANI.

Article 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Article 3. CONCURRENT ET PILOTE

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Les droits d'engagement sont fixés à :

- > avec la publicité de l'organisateur : 600,00 €
- > sans la publicité de l'organisateur : 1 200,00 €
- + 50,00 € pour la géolocalisation (à régler lors de la distribution du boîtier aux vérifications administratives).

3.3.P: ORDRE DE DEPART

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - Groupes A, 4/5, B, 2, 3, N, 1 et Classic.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures). La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Le nombre d'engagés est fixé à 30 voitures maximum. Les demandes d'engagement seront enregistrées chronologiquement jusqu'au plafond de 30 voitures. Joindre la 1^{ère} page du PTH (Passeport Technique Historique).

Si, à la clôture des engagements, le nombre d'inscription est inférieur à 10, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors prévenus de cette décision.

Article 4P. VOITURE ADMISES

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et <u>J2</u> titulaires d'un Passeport Technique

Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux Règles Spécifiques Rallyes VHC

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

Article 5P. PUBLICITE

5.2 PUBLICITE OBLIGATOIRE: PUBLICITE ORGANISATEUR (PARE-SOLEIL/PLAQUE IMMATRICULATION AVANT/PANNEAUX DE PORTE (+ NUMEROS)

PUBLICITE OPTIONNELLE:

Conforme au règlement standard FFSA.

Article 5P. LICENCES

Conforme à la règlementation générale.

Article 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

SAMEDI 13 AVRIL 2024- 2ème étape : BASTIA MACINAGGIO - BASTIA

ES 2/4 : COL SAINTE LUCIE – CANARI : 21,03 KMS X 2 =42,06KMS ES 3/5 : PINO – NOTRE DAME DES GRACES : 12,64 KMS X 2 =25,28KMS

Total de la 2^{ème} étape : TOTAL KMS : 67,34KMS

DIMANCHE 14 AVRIL 2024 - 3ème étape : BASTIA - MACINAGGIO - BASTIA

ES 6/8: MACINAGGIU - ERSA: 11,70 KMS X 2 = 23,40 KMS

ES 7/9: MORSIGLIA – PONT DE LURI: 19,43 KMS X2 = 38,86KMS

Total de la 3^{ème} étape : TOTAL KMS : 62,26 KMS TOTAL GENERAL ES : 129,60 KMS

Article 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Voir règlement particulier du Rallye moderne. 7.3.17 : Nouveau départ après abandon

Article 8P. RECLAMATION – APPEL

Les pénalisations particulières à l'épreuve sont les infractions constatées en zone Rouge (Feuille N° 21) auront pour conséquence un départ refusé. Le reste de l'épreuve sera conforme à la réglementation FFSA

Article 9P. CLASSEMENTS

8ème RALLYE NATIONAL VHRS RONDE DE LA GIRAGLIA 12, 13 et 14 AVRIL 2024

REGLEMENT PARTICULIER VHRS

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2020.

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 1990)

Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic).

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

Article 10P. PRIX ET COUPE

Il n'y aura pas de dotation en prix.

COUPES:

> Une coupe aux trois premiers du classement général.

Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés l'épreuve sur le podium d'arrivée.

PROGRAMME - HORAIRES

Programme

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf :

Les VHRS rouleront tout au long de l'épreuve systématiquement en dernier.

Départ de l'épreuve à Bastia le Samedi 13 Avril 2024 après la dernière voiture du Rallye Mordene.

Programme des réunions du collège des commissaires sportifs

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Adresses

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Article 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Bastiaise en qualité d'organisateur administratif et technique organise les 12, 13 et 14 Avril 2024, un Rallye de Véhicules Historiques de Régularités Sportives dénommé : RALLYE VHRS – RONDE DE LA GIRAGLIA.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Corse du Sport Automobile le 31/01/2024 sous le n° 03/N/2024 et par la FFSA sous le permis d'organiser n° 156 en date du 20/02/2024.

Ce rallye sera jumelé à la 54^{ème} RONDE DE LA GIRAGLIA et empruntera le même parcours.

Le VHRS ne parcourra pas l'étape 1 du Vendredi 12 Avril 2024.

Comité d'Organisation

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

1.1P. - OFFICIELS

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Directeur de Course	Antoine CASANOVA	n° 4042
Directeur dédié à la	Nicole BONNET	n° 7422
surveillance des moyennes		
Adjoints à la Direction de	David BERETTI	n° 20543
Course	Sylvie ZYCH	n° 3416
Président du Collège des	Fabien ZYCH	n° 4626
Commissaires Sportifs		
Membres du Collège des	Christian LECA	n° 8051
Commissaires Sportifs	Alain ROSSI	n° 7529
Délégué de l'organisateur	Daniel BALDASSARI	n° 5820
technique		
Commissaire technique	OLIVIEIRI Christophe	n° 169602
Responsable VHRS		
Chargés des Relations avec les	Stéphanie CACCAVELLI	n° 6471
Concurrents		

1.2P. - VERIFICATIONS

À préciser : Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications des documents qui auront lieu le Vendredi 12 Avril 2024 de 9h30 à 16h00 à la **MAIRIE ANNEXE - PLACE DU MARCHE À BASTIA.**

Les vérifications des voitures auront lieu le Vendredi 12 Avril 2024 de 9h45 à 16h30 sur la **PLACE DU MARCHE À BASTIA.**

Après les vérifications des voitures, les concurrents rentreront en parc fermé jusqu'au moment du départ de la course.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- Permis de conduire,
- Carte grise de la voiture, (fournir la photocopie de la carte grise, elle servira pour départager les ex-aequo).
- « Laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
- Licences en cours de validité.
- Pour toute demande de Titre de participation à la journée, le demandeur devra fournir, obligatoirement, un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.

En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.

Après les vérifications des voitures, les concurrents rentreront en parc fermé jusqu'au moment du

départ de la course.

1.3.1P. Tout équipage participant au rallye doit présenter **sa voiture** aux vérifications prévues, conformément au programme du rallye à l'heure qui sera fixée par affichage au siège de l'ASAB ainsi que sur le site Internet à partir du Lundi 8Avril 2024.

Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes conformes au règlement standard de la FFSA.

- **1.3.2P.** Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.
- **1.3.12P.** Il n'y a pas de vérifications finales en régularité Un briefing oral sera organisé.

Article 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. - DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf le concurrent devra obligatoirement préciser la catégorie de moyenne choisie.

3.1.5P. Identique à la 54 ème Ronde de la Giraglia.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11P. DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés à :

- avec la publicité de l'organisateur : 550,00 €

- sans la publicité de l'organisateur : 1 100,00 €

- + 50,00 € pour la géolocalisation (à régler lors de la distribution du boîtier aux vérifications administratives)
- Si, à la clôture des engagements, le nombre d'inscription est inférieure à 10, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

Les intéressés seraient alors prévenus de cette décision.

3.2P. - EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3P. - ORDRE DES DEPARTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Article 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. – VOITURES AUTORISEES

Sont admises les voitures de catégorie Régularité Historique Sportive construites jusqu'au 31 décembre 1996.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à « l'esprit » et à « l'aspect » de la période donnée.

Les voitures doivent être conformes au code de la route. Un extincteur et un triangle de signalisation avec des gilets sont obligatoires.

La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 Km/h.

Les arceaux de sécurité et les harnais seront à la limite conseillé, nous somme en régularité et non en VHC. Il ne faudrait pas que le VHRS devienne du VHC maquillé.

Les voitures de type « cabriolet » seront interdites en moyenne haute.

4.1.2P. – EQUIPEMENTS

Seuls sont autorisés les compteurs kilométriques et de vitesse prévus par le constructeur et équipant d'origine la voiture. Cependant, un seul instrument à l'affichage mécanique peut être installé dans la voiture à condition qu'il n'indique que des distances partielles ou totales (comme par exemple Halda Trip/Twin Master, Rétrotrip, Belmogtwin,...) mais en aucun cas des moyennes. Cet appareil devra être conforme à ses spécifications d'origine, sans aucune modification. Cependant, l'utilisation des appareils à affichage électronique (GPS, téléphone, ordinateur) est toléré à condition qu'ils soient visiblement supportés par le copilote et que leur taille ou leur encombrement ne porte pas atteinte à la sécurité de l'équipage. Aucun de ces appareils ne devra être fixé de manière définitive sur la voiture.

4.6P. – IDENTIFICATION DES VOITURES

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Article 5P. – PUBLICITE

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

<u>Article 6P. – SITE ET INFRASTRUCTURES</u>

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

<u>6.2P. – RECONNAISSANCES</u>

Conforme au règlement standard FFSA. Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Article 7P. – DEROULEMENT DU RALLYE

Idem au règlement particulier du Rallye moderne.

7.1P. – **DEPART**

Conforme au règlement standard FFSA. Idem au règlement particulier du Rallye moderne.

7.2P. – DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AU CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

a) Commissaire de route
 b) Chef de Poste
 c) Relation Concurrents
 Chasuble ORANGE BARRE
 Chasuble ORANGE BARRE
 Chef de Poste »
 Chasuble ROUGE
 « Chef de Poste »
 « Relation Concurrent »

7.2.2P. Les lignes de chronométrage intermédiaires ne seront pas indiquées.

7.3P. - CONTROLES DE PASSAGES - CONTROLES HORAIRES - MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5P. – ZONES DE REGULARITE

Trois options de vitesse moyenne sont proposées pour réaliser les zones de régularité. Dés l'engagement, les concurrents doivent opter OBLIGATOIREMENT pour une seule des 3 catégories de moyenne et pour la TOTALITE des zones de régularité. Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du collège des commissaires sportifs. L'engagement sera refusé à tout équipage qui n'aura pas fait ce choix. Pour des raisons de sécurité, le directeur de course et/ou l'organisateur pourront modifier les moyennes et notamment en fonction des conditions météorologiques. Les concurrents en seront avisés aux CH précédents les départs des zones concernés.

7.5.4P. – ZONES DE REGULARITE NON EFFECTUE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 minutes avant le départ du premier concurrent. Pour chaque zone de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire du rallye.

Un équipage ne pourra reprendre la course qu'au départ d'une section ou d'une étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord).

7.6P. - PARC FERME

Seuls les parcs de DEPART et celui d'ARRIVEE FINALE sont obligatoires.

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Il est à noter que pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance

Article 8P. – RECLAMATION

Aucune réclamation ne sera admise.

<u>Article 9P. – CLASSEMENTS</u>

Conforme au règlement standard FFSA.

Il sera établi un classement General VHRS.

5ème RALLYE NATIONAL VMRS RONDE DE LA GIRAGLIA 12, 13 et 14 AVRIL 2024 REGLEMENT PARTICULIER VMRS

Article 10 – COUPES et TROPHEES

Il n'y aura pas de dotation en prix.

- UNE COUPE AUX TROIS PREMIERS DU CLASSEMENT GENERAL.
- Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés l'épreuve sur le podium d'arrivée.

PROGRAMME - HORAIRES

Programme

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf :

Les ENRS rouleront tout au long de l'épreuve systématiquement en dernier.

Le VMRS ne parcourra pas l'étape 1 du Vendredi 12 Avril 2024.

Départ du l'épreuve à Bastia le Samedi 13 Avril 2024 après la dernière voiture du Rallye VHRS.

REGLES SPECIFIQUES RALLYE MODERNE DE REGULARITE SPORTIVE (VMRS)

Ce règlement complète ou modifie le règlement standard des rallyes de régularité sportive

Un Rallye Moderne de Régularité Sportive (VMRS) peut être inscrit seul ou en doublure d'un rallye. La vitesse ne doit pas être prise en compte pour le classement.

1.1. OFFICIELS

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive. Les officiels peuvent être les mêmes que ceux du rallye support.

1.2. ELIGIBILITE

Selon le règlement particulier.

1.3. VERIFICATIONS

1.3.1. Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- Permis de conduire,
- Certificat d'immatriculation de la voiture, (fournir la photocopie de la carte grise, elle servira pour départager les ex-aequo),
- Attestation d'assurance
- Vignette de contrôle technique
- Licences en cours de validité ou titre de participation

En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

ARTICLE 2. ASSURANCE

Conforme au règlement standard des rallyes et au règlement standard es rallyes de régularité sportive.

Article 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf le concurrent devra obligatoirement préciser la catégorie de moyenne choisie.

3.1.5P. Identique à la 54 ème Ronde de la Giraglia.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 10 voitures maximum.

3.1.11P. DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés à :

- avec la publicité de l'organisateur : 550,00 €

- sans la publicité de l'organisateur : 1 100,00 €

+ 50,00 € pour la géolocalisation (à régler lors de la distribution du boîtier aux vérifications administratives)

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Un Rallye Moderne de Régularité Sportive est ouvert aux catégories suivantes :

- LPRS voitures de Grand Tourisme (GT) de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, construites après le 31 décembre 1996.
- LTRS voitures de Tourisme de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, construites après le 31 décembre 1996.
- ENRS voitures à énergies non polluantes, conformes à la législation routière Française, construites après le 31 décembre 1996.

Le choix des catégories reste à la discrétion des organisateurs.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la catégorie donnée.

4.1.1. Pour la catégorie ENRS

Ces voitures devront avoir des documents d'immatriculation valides pour une utilisation sur voies ouvertes à la circulation publique.

Les voitures homologuées selon la procédure à « Titre isolé » et immatriculées seront acceptées et pourront concourir dans le Groupe : « Prototypes ».

Les voitures doivent être de type « fermé ». Les cabriolets et hard top sont exclus.

Le Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) devra être inférieur à 3,5 T.

Sont autorisées les catégories et groupes suivants (L'organisateur peut ne retenir qu'une, voire deux catégories. Il a également la possibilité de réunir ces trois catégories en une seule dans le cas où le nombre d'inscrit est inférieur à cinq).

- **1. Catégorie Hybride** (incluant hybride rechargeable) : voiture disposant d'au moins deux transformateurs d'énergies à bord.
- **2. Catégorie électrique** : voiture mue par la seule énergie électrique avec ou sans prolongateur d'autonomie.
- 3. Catégorie Proto.

Groupe, définissant le nombre de véhicules produits.

Groupe 1 : « Véhicules de grande série ».

Au moins 2.500 véhicules d'un type et d'un modèle donné doivent avoir été produits sur une période de 12 mois consécutifs.

Groupe 2 : « Véhicules produits en Petite Série ».

Au moins 10 véhicules d'un type et d'un modèle donné doivent avoir été produits sur une période de 12 mois consécutifs.

- Groupe 3: « Prototype ».
 - Véhicule construit à l'unité ou issu d'une production inférieure à 10 véhicules par an.
 - Véhicules n'entrant pas dans un des groupes précédents.
 - Dans ce groupe les véhicules « W Constructeur » sont autorisé, mais les « W garage » exclus.
 - Un véhicule prototype, même roulant sous couvert d'un W constructeur, devra présenter, au moins, les éléments spécifiques de sécurité suivants :
 - > ceintures de sécurité,
 - > triangle,
 - > un gilet fluorescent de sécurité par membre d'équipage,
 - un extincteur.

La Catégorie, définit l'énergie utilisée (Cf détails dans l'annexe technique)

4.2. PNEUMATIQUES

Homologation route.

Dimensions : celles préconisées par le constructeur à l'exclusion de toute autre.

Pressions : celles recommandées par le constructeur avec une tolérance de 5%.

Présence obligatoire de la roue de secours si elle est prévue à l'origine.

Il pourra être ajouté une roue de secours de taille normale, si le constructeur n'en prévoit pas ou si celle-ci est de taille réduite : une roue galette pourra être remplacée par une roue de taille normale. Dans ce cas, elle devra être fixée solidement dans le coffre de la voiture.

4.3.1 ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes ou au règlement particulier du rallye de support. La possibilité d'organiser des assistances relève du règlement particulier de l'organisateur. Dans le cas où elles sont autorisées il est fortement conseillé aux organisateurs de prévoir des zones réservées à cet effet.

Pour les mesures de consommation et pour les véhicules utilisant un biocarburant, le ravitaillement se fera sous contrôle de l'organisateur dans :

- des zones de recharge pour les véhicules électriques avec possibilité de mesurer les Kwh rechargés.
- des zones de ravitaillement dédiées pour les véhicules hybrides et biocarburant. Ces zones disposeront des différents carburants utilisés dans la compétition.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme aux dispositions d'identification des voitures de rallye de support (décret n° 2012 - 312 du 5/3/12).

Les véhicules ENRS doivent présenter une identification spécifique complémentaire telle que précisée en Annexe.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.6. PARC FERME

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive.

Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera admise

ARTICLE 10. COUPES

Selon règlement particulier. Les prix en espèces sont interdits.

Toute la documentation et règlementation concernant les catégories VMRS sont à retrouver sur le site internet www.ffsa.org

- 25 -

54ème RONDE de la GIRAGLIA



Championnat de France 2ème Division



1ERE ETAPE VENDREDI 12 AVRIL 2024

POSTES	ITINERAIRES	KM ES	KM LIAISON	KM TOTAL	TEMPS IMPARTI	1ère VOITURE
	1ére SECTIO	N - SEC	TEUR - BASTIA	A / BASTIA		
CH 0	Sortie de par fermé place St Nicolas	0	0	0		20H30
CH0A	Entrée Parc d' assistance Arinella	0,00	4,95	4,95	0H15	20H45
CH0B	Sortie parc d'assistance Arinella	0,00	0,00	0,00	0H15	21H00
CH1	FANGO - BASTIA	0,00	5,69	5,69	0H15	21H15
ES1	FANGO - VILLE DI PIETRABUGNO	4,07	0,00		0Н03	21H18
CH1A	Entrée Parc fermé fin d'étape	0,00	4,14	8,21	0h15	21h33
	TOTAL 1ERE ETAPE	4,07	14,78	18,85		
1 ERE ETAPE : ES : 4,07Kms / LIAISON 14,78 : Kms TOTAL : 18,85 Kms						





ASA BASTIAISE – BP 32 – 20288 BASTIA - Tél : 04 95 31 19 41 Internet : www.asa-bastiaise.com - E-mail : asabastiaise@outlook.fr

- 26 -

54ème RONDE de la GIRAGLIA

Championnat de France 2ème Division



<u>ITINERAIRE</u>



2EME ETAPE SAMEDI 13 AVRIL 2024

POSTES	ITINERAIRES	KM ES	KM LIAISON	KM TOTAL	TEMPS IMPARTI	1ère VOITURE			
2eme SECTION - Secteur - BASTIA / MACINAGGIO/ BASTIA									
CH 1B	Sortie Parc Fermé Place St Nicolas		0			08H30			
CH1C	Entrée Parc Assistance MACINAGGIO		36,40	36,40	1H10	9H40			
CH 1D	Sortie Parc Assistance MACINAGGIO		0,00	0,00	00h25	10H05			
CH 2	COL ST LUCIE :1		21,03	21,03	0H35	10H40			
ES 2	COL ST LUCIE 1 / CANARI 1	21,03			0Н03	10H43			
CH 3	PINU:1		13,72	34,75	0h55	11H38			
ES 3	PINU 1 /COL NOTRE DAME DES GRACES 2	12,64			0Н03	11H41			
СНЗА	ENTREE PARC REGROUPEMENT		13,52	26 ,16	0H35	12H16			
	TOTAL 2eme SECTION	33,67	84,67	118,34					
	REG	ROUPEMENT	01H00						
	3ème SECTION - SECT	TEUR BASTIA	/ MACINA	AGGIO / E	BASTIA				
СНЗВ	Sortie regroupement MACINAGGIO			0		13H16			
СНЗВ	Entree parc Assistance MACINAGGIO			0	00H00	13H16			
СНЗС	Sortie Parc Assistance MACINAGGIO			0	00H40	13H56			
CH4	COL ST LUCIE :2		21,03	21,03	00H35	14H31			
ES 4	COL ST LUCIE/ CANARI 2	21,03			0H03	14H34			
CH 5	PINU 2		13,72	34,75	0h55	15H29			
ES 5	PINU 2 /COL NOTRE DAME DES GRACES 2	12,64			0H03	15H32			
CH5A	ENTREE PARC FERME FIN DU RALLYE		44,85	57,49	01H30	17H02			
	TOTAL 5eme SECTION	33,67	79,6	113,27					
	TOTAL 3EME ETAPE	67,34	164,27	231,61					
	1ERE ETAPE : ES 4,07Kr	ms / LIAISON 1	4,78 Kms	TOTAL 18	3,85 Kms				
2EME ETAPE : ES : 62,26 kms / LIAISON : 104,86 kms / TOTAL : 167,12 kms									





54ème RONDE de la GIRAGLIA

mpionnat de France 2ème Division



3ème ETAPE DIMANCHE 14 AVRIL 2024

POSTES	ITINERAIRES	KM ES	KM LIAISON	KM TOTAL	TEMPS IMPARTI	1ère VOITURE	
	4ème SECTION	- SECTEUR	- BASTIA / N	ACINAGG	IO / BASTIA		
CH 5 B	Sortie Parc Fermé BASTIA					7H00	
CH 5 C	Entrée Parc Assistance MACINAGGIO		36,40	36,40	1H10	8H10	
CH 5 D	Sortie Parc Assistance MACINAGGIO				0H40	8H50	
CH 6	MACINAGGIO 1		0,86	0,86	0H05	8H55	
ES 6	MACINAGGIO/ERSA 1	11,70			0H03	8H58	
CH 7	MORSIGLIA 1		6,93	18,63	0H 30	9H28	
ES 7	MORSIGLIA/PONT DE LURI 1	19,43			0H03	9H31	
CH 7A	Entrée Parc Regroupement		17,13	36,56	1H00	10H31	
	TOTAL 2eme SECTION	31,13	61,32	92,45			
		REGROUP	PEMENT: 01	H00			
	5ème SECTION	- SECTEUR	- BASTIA / N	MACINAGG	IO / BASTIA		
CH 7B	Sortie Regroupement ET		0,00	0,00	1H 00	11H31	
	Entrée Assistance Macinaggio				0	11H31	
CH 7 C	Sortie Parc Assistance MACINAGGIO		0,00	0,00	0H40	12H11	
CH 8	MACINAGGIO 2		0,86	0,86	0H05	12H16	
ES8	MACINAGGIO/ERSA 2	11,70			0H03	12H19	
CH9	MORSIGLIA 2		6,93	18,63	0H30	12H49	
ES 9	MORSIGLIA/ PONT DE LURI 2	19,43			0H03	12H52	
CH 9A	Entree parc fermé fin d'étape Bastia		36,04	55,47	1H30	14H22	
	TOTAL 3eme SECTION	31,13	43,83	74,96			
	TOTAL 2EME ETAPE	62,26	105,15	167,41			
	1ERE ETAPE : ES 4,07 Kms / LIAISON 14,78 Kms TOTAL 18,85 Kms						

1ERE ETAPE : ES 4,07 Kms / LIAISON 14,78 Kms TOTAL 18,85 Kms

2EME ETAPE : ES :67,34kms / LIAISON : 164,27 kms / TOTAL :231,61 kms

3EME ETAPE : ES :62,26kms / LIAISON :104,86 kms / TOTAL :167,12kms

TOTAL GENERAL : ES : 133,67kms / LIAISON : 285,81kms / TOTAL : 417,58kms



